

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

« Aéroports du Mali » a pour mission la gestion des aérodrômes, l'exploitation et le développement des installations, des ouvrages et services commerciaux des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique au Mali.

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement « Aéroports du Mali » se fixe comme objectifs :

- ✓ Amélioration de la gestion des déchets ;
- ✓ Prévention et/ou réduction de toute pollution par le développement des bonnes pratiques techniques et organisationnelles ;
- ✓ Réduction de la consommation de l'énergie ;
- ✓ Obtention de l'accréditation carbone de l'AIPMK-S.

À ce titre, en ma qualité de Président Directeur Général, je m'engage à :

- me conformer et à faire respecter les textes législatifs et réglementaires applicables en matière de l'environnement ;
- assurer la formation et à la sensibilisation du personnel et des parties prenantes de l'Aéroport International Président Modibo KEITA-Sénou aux risques environnementaux ;
- développer une communication interne et externe sur notre démarche en matière de protection de l'environnement ;
- réviser périodiquement cette politique pour une adaptation continue ;
- mettre à disposition les ressources appropriées ;
- mettre en place un processus d'amélioration continue de notre démarche environnementale.

Le Président Directeur Général que je suis, ne ménagerai aucun effort afin que la gestion de l'environnement puisse nous permettre d'atteindre les objectifs de performance de l'établissement.

J'invite tous mes collaborateurs et l'ensemble du personnel, à adopter les bonnes pratiques afin de protéger notre **ENVIRONNEMENT**.

Fait à Bamako, le 02 DEC 2025



Le Président Directeur Général

Le Colonel-Major Lassina TOGOLA
Chevalier de l'Ordre National